



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>36846</b>	De <b>Mme Sophie Auconie</b> ( UDI et Indépendants - Indre-et-Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Logement</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Logement</b>
<b>Rubrique &gt;logement : aides et prêts</b>	<b>Tête d'analyse</b> >Modification du calcul des APL pour les étudiants	<b>Analyse &gt; Modification du calcul des APL pour les étudiants.</b>
Question publiée au JO le : <b>02/03/2021</b> Question retirée le : <b>09/03/2021</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sophie Auconie alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur la réforme du calcul des aides personnalisées au logement. Depuis son application au 1er janvier 2021, de nombreux étudiants se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles, ne percevant que très peu voire plus du tout ces aides pourtant essentielles dans le cadre de leurs études. De plus, dans un contexte particulièrement compliqué pour les étudiants du fait de l'épidémie de la covid-19, cette modification fragilise dangereusement leur formation. Il apparaît essentiel qu'une aide temporaire puisse leur être accordée dans le but d'éviter des situations de précarité. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.